

Programmation de l'activité Information économique à FranceAgriMer pour la période 2015-2017

I – Cadrage général de la programmation

1) Objectifs et principes de la programmation

L'objectif de cet exercice annuel est de définir, en concertation avec les partenaires de l'établissement, un programme adapté aux besoins et qui optimise l'utilisation des moyens de FranceAgriMer (crédits d'études et ETP).

La procédure s'appuie sur un recensement des besoins qui se fait à partir des demandes qui émanent à la fois des organisations professionnelles, des services de l'établissement et des ministères, et en premier lieu du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture.

2) Le cadre triennal

Pour respecter l'orientation donnée en ce sens par le contrat d'objectif et de performance de l'établissement et afin d'améliorer la priorisation, la visibilité et la répartition de la charge des études, l'exercice annuel de programmation des études économiques se placera, à partir de 2014 dans une perspective triennale, sur une période de trois ans glissants (visualisation du programme de l'année en cours et de la programmation sur les deux années à venir).

Le programme intégrera un bilan annuel et des exercices d'évaluation au cas par cas des études économiques produites, dont les résultats seront présentés au Conseil d'administration.

Dans ce nouveau cadre, le projet de programme concerne la période 2015-2017 et comporte :

- des actions récurrentes initiées dans le passé et se poursuivant sur toute la période,
- des actions engagées avant 2015 qui se poursuivront sur la période 2015-2017,
- des études à initier en 2015,
- des études prévues sur 2016 et 2017.

II – Le calendrier

Quoi	Quand
Bilan des suites données aux études des années antérieures	Septembre 2014
Recensement des nouveaux projets	Avant le 26 septembre 2014
Synthèse des besoins internes de FranceAgriMer	29 septembre 2014
Concertation dans les conseils et comités spécialisés	Octobre à décembre 2014
Concertation avec la tutelle	Octobre à décembre 2014
Constitution de l'avant -programme	Fin décembre 2014
Avis du CA	Mars 2015
Adoption du programme 2015-2017	Mars 2015

III – Les orientations pour la programmation 2015-2017

L'objectif central demeure de contribuer à réflexion stratégique des filières conduites au sein des conseils spécialisés.

1) **Nouvelles thématiques à approfondir :**

Il est proposé comme orientation générale de donner une priorité à l'aval des filières et à la dimension internationale (marchés émergents et accords multilatéraux).

Les sujets prioritaires pourraient concerner:

- les marchés des pays émergents en particulier Chine et Inde ;
- les sujets IAA au sein des filières;
- le suivi des crises économiques - indicateurs- résistance aux aléas ;
- la diversification des utilisations des produits issus de l'agriculture ;
- la consommation des ménages - les concurrences entre produits ;
- Le rôle des circuits de distribution en France / compétitivité des filières ;
- L'évolution du budget consacré à l'alimentation...

L'inscription de l'établissement dans de la démarche agro-écologique portée par le ministère de l'agriculture, conduit à porter une attention particulière à l'intégration des objectifs relatifs à la double performance, économique et écologique, dans les définitions des stratégies des filières.

2) **Poursuite de la modernisation des procédures d'acquisition et de mise à disposition des données :**

L'optimisation des procédures de gestion des données passe par la consolidation du recueil de données de prix à différents stades (enquêtes et cotations,...) ainsi que par la poursuite du déploiement des modules des systèmes d'information VISIO (Lait, Mer, commerce extérieur, ...).

3) **Eclairage des orientations stratégiques des conseils et comités**

La fourniture d'informations de conjoncture sur les filières lors des conseils et comités reste un point essentiel de l'activité. On mettra en particulier l'accent sur les informations clés permettant un échange entre les familles professionnelles et les pouvoirs publics.

Pour que les présentations d'études s'inscrivent clairement dans l'objectif de faire évoluer les conseils vers des instances stratégiques pour les filières, on renforcera le volet recommandations avec des études comportant des propositions concrètes d'actions à mettre en place qui feront l'objet de débats au sein des conseils.

Un des préalables est que les conseils puissent s'appuyer sur un constat partagé de la situation économique de la filière, sur une analyse prévisionnelle du marché, de la réglementation et de l'environnement socio-économique à moyen et long terme, qu'ils puissent disposer d'une méthode structurée et partagée d'analyse stratégique (Contexte mondial, UE et national, positionnement de la filière, opportunités et menaces, forces et faiblesses de la filière).

Pour répondre à cet objectif, il est proposé de consolider et de généraliser les outils permettant d'éclairer les décisions stratégiques pour renforcer la compétitivité des filières.

En particulier, la veille concurrentielle faite par l'établissement pour les filières permet d'apprécier la situation relative des filières françaises et leur compétitivité en regard de celle des principaux pays concurrents. Cette veille qui couvre aujourd'hui les secteurs du vin, des fruits et légumes, de la volaille, du blé, des pommes de terre, de la viande porcine, et des biocarburants et bientôt de la pêche, sera étendue afin de couvrir les principales filières agroalimentaires et agro-industrielles présentes à l'international.

4) Observatoires économiques :

L'Observatoire de la formation des prix et des marges (OfPM) est une mission prioritaire pour les années à venir. Les orientations suivantes seront suivies :

- Poursuite du développement des analyses sur les produits nouvellement introduits dans le dispositif (filières blé-pain, blé dur-pâtes, lait-fromage de chèvre, produits de la pêche et aquaculture, éventuellement : vin).
- Développement de la mobilisation de travaux de recherche (INRA) sur les calculs d'élasticité-prix, des travaux macroéconomiques sur le partage de la valeur ajoutée induite par la consommation alimentaire
- Refonte du rapport annuel au Parlement avec un calendrier de production mieux adapté à l'activité de l'observatoire

L'enrichissement de la base de données technico-économique et environnementale de l'Observatoire national des abattoirs -ONA-, reste une priorité.

L'observatoire économique des industries agroalimentaires et de l'agro-industrie (OEIAA), initié en mars 2009 pourra être enrichi d'études et le contenu pourra évoluer avec des compléments apportés sur le secteur coopératif, des éléments plus détaillés dans le domaine social, à l'international et concernant les matières premières agricoles.

Les travaux complémentaires pour l'observatoire de la biomasse sont à poursuivre avec notamment la quantification des gisements en fonction des usages.

5) L'évaluation

Sous l'égide du Comité d'évaluation de FranceAgriMer, un programme spécifique sera défini pour les actions d'évaluation.

Le programme prévisionnel pluriannuel des études doit prévoir la revue, à une fréquence acceptable, de l'ensemble des dispositifs soumis à évaluation réglementaire. Il doit également prévoir une évaluation des études conduites.